

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/10/2025 - B2025/022641 - 2013 B 02228 - 799 454 624 - 3A ELECTRONIQUE

3 OCT. 2025

B 22641

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		23 RUE DU MAIL 38900 NIMES				
SIRET		7 9 9 4 5 4 6 2 4 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				31/12/2024		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	27000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3500	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4023	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	34747	BK	7523	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12130	BM	12130
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	17599	BY	17599
		Autres créances (3)	BZ	4440	CA	4440
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .)	CD		CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	2259	CG	2259	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	36429	CK	36429	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	71176	1A	7523	
Renvois: (1) dont droit au ball :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE				Néant ☐ *		
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..)					DA	7630	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport..					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	763	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	8054
	Report à nouveau					DH	-5803	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	13599	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	24243	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	3600	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	7290	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	8163	
	Dettes fiscales et sociales					DY	20355	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
	TOTAL (IV)					EC	39410	
TOTAL (V)					ED			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	63653		
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				3A ELECTRONIQUE				Néant ☐ *	
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF	
			Services *	FG	226766	FH	33832	FI	260598
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	226766	FK	33832	FL	260598
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	
	Autres produits (1) (11)							FQ	97
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	260695
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	91271
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	-1679
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	54258
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	1224
	Salaires et traitements *							FY	80028
	Charges sociales (10)							FZ	18975
	DOTATIONS	D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)			GA	249
					- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)							GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	244327
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	16367
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1392
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	1392
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-1392	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	14975	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1376	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	260695	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	247096	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	13599	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A8	Obligatoires	A9	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Augmentations							
								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								1		2		3			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I						CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	27000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	)		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	)		KM		KN		KO			
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3						KS	3500	KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	1800	KW		KX			
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	2447	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	7747	LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
	TOTAL IV						LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	34747	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
								Par virement de poste à poste						Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
								1		2		3		4	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I						IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	27000	1X
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels							IT		MJ		MK	3500	ML	3500
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	1800	MO	1800
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	2447	MU	2447
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG		NH	7747	NI	7747	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	34747	ØM	34747		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE					Néant ☒	
Exercice N clos le		3 1 / 1 2 / 2 0 2 4						
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
		①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3500	QA		QB		QC	3500						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	1800	QE		QF		QG	1800						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1974	QM	249	QN		QO	2223						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7274	ØP	249	ØQ		ØR	7523						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE						Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituées* UO)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4440		4440				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
Charges constatées d'avance	VS									
TOTAUX		VT	4440	VU	4440	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B								
Personnel et comptes rattachés		8C	3473		3473					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13263		13263					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1376		1376					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2243		2243					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	7290		7290					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	27645	VZ	27645					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE				Néant ☐		Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		13599
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sixies D du CGI)		RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7		
							1376		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions ultérieures	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
			- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		14975	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 sixies)	L2	J.E.I. (art. 44 sixies A)	L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD				
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		14975	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	14975			
		{		Déficit (II moins I)		XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	9171		XO		
					5804				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	5804
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	5804
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne Wl		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	12607		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-6803			- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE									
						Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	5804			Report à nouveau	ZG	5804								
						(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	5804							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier				(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété				(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ	16225		
		- Personnel extérieur à l'entreprise												YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	3169	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage												YV		
		- Autres comptes				(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	34864		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD												ZJ	54258		
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE												YW	1129	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés				(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			)	9Z	95		
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD												YX	1224	
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	45353		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	13008		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*												ØB	80028		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK			
	- Numéro de centre agréé *		XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL			
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO			
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH			n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE				Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							
		(A)		(B) avec une ventilation par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE		Néant ☒	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou de 12,8 % ^❷			
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^❶			
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^❶			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
①		②		③	
④		⑤		⑥	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise															3A ELECTRONIQUE										Néant ☐ *																																																											
Exercice ouvert le															0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 et clos le										3 1 / 1 2 / 2 0 2 4										Données en nombre de mois										12																																							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																																																																				
Effectif moyen du personnel * :																																			YP					3																																												
- Dont apprentis																																			YF																																																	
- Dont handicapés																																			YG																																																	
Effectif affectés à l'activité artisanale																																			RL					3																																												
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																																																																				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																																																																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																																			OA					260597																																												
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées																																			OK																																																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante																																			OL																																																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																																			OT																																																	
TOTAL 1																																			OX					260597																																												
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																																																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)																																			OH																																																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																																			OE																																																	
Subventions d'exploitation reçues																																			OF																																																	
Variation positive des stocks																																			OD																																																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																																			OI																																																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																																			XT																																																	
TOTAL 2																																			OM																																																	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																																																																				
Achats																																			ON					91271																																												
Variation négative des stocks																																			OQ					-1679																																												
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances																																			OR					38033																																												
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																																			OS					16225																																												
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																																			OZ																																																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)																																			OW																																																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																																			OU																																																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																																			Og																																																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante																																			OY																																																	
TOTAL 3																																			OJ					143850																																												
IV – Valeur ajoutée produite																																																																																				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)																																			OG					116747																																												
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																																																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF																																			SA					116747																																												
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																																																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																																																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.																																																																																				
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																																																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre																																			EV																																																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																																			GX					260597					Effectifs au sens de la CVAE *					EY					3																													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)																																			HX																																																	
Période de référence															GY										01012024										/										GZ										31122024										/																			
Date de cessation															HR																				/										/																																							

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le		31 / 12 / 2024		N° SIRET		79945462400013	
Dénomination de l'entreprise 3A ELECTRONIQUE							
Adresse (voie) 23 RUE DU MAIL							
Code postal 30900				Ville NIMES			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2		P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4		P6	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays FR

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAME Nom de famille LARGERON Prénom(s) CLAIRE
 Nom d'usage PIERRE % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
 Naissance : Date 20/12/1991 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays FR
 Adresse : N° 48 Voie RUE REPUBLIQUE
 Code postal 30900 Commune NIMES Pays FR

Titre (2) MONSIEUR Nom de famille LARGERON Prénom(s) PIERRE
 Nom d'usage LARGERON % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
 Naissance : Date 29/04/1964 N° Département 07 Commune LAMASTRE Pays FR
 Adresse : N° 48 Voie RUE REPUBLIQUE
 Code postal 30900 Commune NIMES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☒

Exercice clos le		31 / 12 / 2024		N° SIRET		79945462400013											
Dénomination de l'entreprise		3A ELECTRONIQUE															
Adresse (voie)		23 RUE DU MAIL															
Code postal		30900				Ville NIMES											
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5																	
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention					
Adresse		N°		Voie													
Code postal						Commune				Pays							

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2059-I-SD

(2025)



N° 15950*07

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt



(1)
Néant X *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)
CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
3A ELECTRONIQUE				
SIRET	7	9	9	4 5 4 6 2 4 0 0 0 1 3
Mét :			Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :				
23 RUE DU MAIL 30900 NIMES				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	9171		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				
OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 18/03/2025 Lieu : NIMES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT LARGERON PIERRE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :	
Prestataire :				

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
MONSIEUR PIERRE 48 RUE REPUBLIQUE 30900 NIMES 30900 NIMES		250	2024	26208					
LARGERON									
PIERRE									
LARGERON									
PIERRE									
LARGERON									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

TRIBUNAL DE COMMERCE
Pour acte de
par le greffier

- 3 OCT. 2025

Le Greffier
SÉBASTIEN VIDAL, VIDAL

SARL 3A ELECTRONIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7630 €

Siège Social : 23 RUE DU MAIL 30900 NIMES

R.C.S. 799 454 624 NIMES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 15 juin à dix heures,

Les associés de la **Société à Responsabilité limitée 3A ELECTRONIQUE**, au capital de 7630 €, divisé en 500 parts d'une valeur nominale de 15,26 € chacune se sont réunis au siège social pour l'approbation des comptes 2024.

SONT PRÉSENTS :

- **Monsieur LARGERON Pierre**, électronicien, demeurant à 48 rue de la République 30900 NIMES
Propriétaire de 250 parts de 15,26€ 3 815 Euros
- **Mademoiselle LARGERON Claire, Anne**, commerciale, demeurant 48 rue de la République 30900 NIMES
Propriétaire de 250 parts de 15,26 € 3 815 Euros

Total des parts réunies pour l'assemblée: 500 parts de 15,26 € soit 7 630 Euros
L'assemblée réunissant plus des trois quarts du capital social peut valablement délibérer.
Monsieur **LARGERON Pierre** préside la séance en sa qualité de gérant.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée :

- le rapport de gérance,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées,
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales,

documents qui ont été tenus à la disposition des associés au siège social quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, ainsi que l'inventaire.

L'assemblée prend acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite que l'assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

à titre ordinaire :

- approbation du rapport de gérance et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- affectation des résultats et quitus au gérant.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion relatif à la situation de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et à ses perspectives d'avenir.

Après discussion et échange de vues entre les associés, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, ayant eu connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que l'inventaire, bilan, compte de résultat et annexe, approuve purement et simplement les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 13599 Euros, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

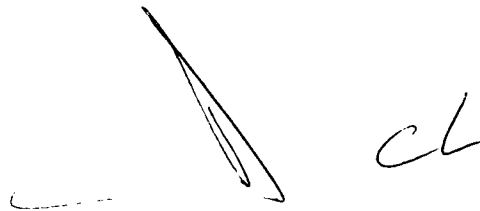
L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, soit 13599 Euros au compte report à nouveau pour 5803€ et le solde soit 7796€ dans le compte autres réserves portant son solde à 15850€.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de cet exercice.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés.

Après échange de vue entre les associés, plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été levée par le gérant à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé. le présent procès verbal. qui, après lecture, a été signé par les associés.

Handwritten signature and initials. The signature is a stylized, elongated mark. To its right are the initials 'CL'.

TRIBUNAL DE COMMERCE
Pour acte de nos
par le greffier

DE NIMES

SARL 3A ELECTRONIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7630 €

Siège Social : 23 RUE DU MAIL 30900 NIMES

R.C.S. 799 454 624 NIMES

- 3 OCT. 2025

SELAS
Le Greffier
RAPPORT DE GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2025
VIAL-PENCHINAT

Madame, Monsieur,

Je vous ai conviés, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous donner connaissance du rapport que j'ai établi sur la marche de notre société pendant son exercice social du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui ont été établis en application des dispositions légales en matière comptable.

Je vous rappelle que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée ainsi que l'inventaire et le texte des résolutions.

Je vous remercie de m'en donner acte.

Activité de la société

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé, hors taxes, à 260598 €,

Nous n'avons pas effectué d'investissements au cours de cet exercice.

Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires de notre entreprise se maintient et même en progression par rapport à l'exercice précédent..

Présentation des comptes

Les comptes de l'exercice 2024 se traduisent par un résultat comptable de +13599 €, qui a été atteint après :

- un résultat d'exploitation positif de	16367€
- un résultat exceptionnel positif de	0 €
- un résultat financier négatif de	-1392€
- un impôt sur les bénéfices de	1376€

Proposition affectation du résultat

Je vous propose également de décider d'affecter le résultat de 13599 € au compte report à nouveau pour 5803€ et le solde aux autres réserves.

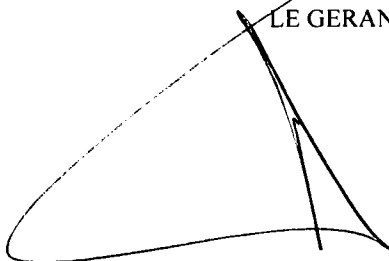
. Compte tenu des résultats il ne sera pas envisagé la distribution de dividendes.

Je me tiens à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Si vous êtes d'accord avec mes propositions, je vous invite à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Fait à Nimes
Le 15 juin 2025

LE GERANT



CL